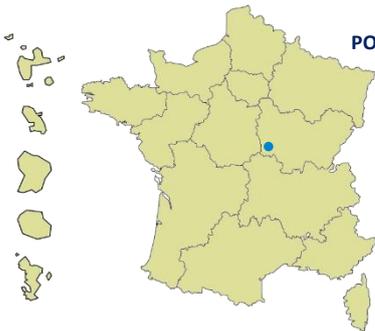


Retour d'expérience
Centre de ressources Trame verte et bleue

Amélioration de la transparence écologique de voies navigables



PORTEURS DE PROJET : - Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
- Voies navigables de France

CONTACT : Mickaël Pfeiffer
MAIL : fdc@chasse-nature-58.com

COÛT : 84 550 €

DEBUT ET FIN : 2020-2024

LOCALISATION : Département de la Nièvre (58)

ÉCHELLE : Départementale

RÉGION : Bourgogne-Franche-Comté

THEME : Infrastructures linéaires de transport

TYPE D'ACTION : Restauration / Aménagement

MOTS- CLÉS : Continuité écologique ;
Restauration de berges ;
Canaux

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le département de la Nièvre (58), est traversé par deux voies navigables importantes : le canal du Nivernais sur pratiquement toute sa longueur et le canal latéral à la Loire au sud-ouest du département. Ces canaux sont gérés par Voies navigables de France (VNF).

Depuis plusieurs années, il est constaté une importante mortalité animale par noyade sur certains tronçons. En 2018, la Fédération de Chasse de la Nièvre a donc lancé une enquête afin de déterminer les espèces et le nombre d'individus concernés.

Ainsi, les espèces les plus touchées sont les chevreuils et les sangliers, avec respectivement 94 et 42 individus retrouvés noyés sur l'année cynégétique 2018-2019. D'autres espèces ont également été recensées, telles que le blaireau, le lièvre, le renard, le chien, ou encore les grands cervidés, ainsi que certaines protégées telles que le hérisson ou l'écureuil.

La mortalité importante s'explique par l'aménagement des canaux, bordés par des berges en palplanches ne permettant pas aux animaux de sortir du canal une fois dedans.

La Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) a donc pris l'initiative de travailler sur cette problématique afin de restaurer au mieux les continuités écologiques et de réduire au maximum la mortalité par noyade causée par ces « points noirs » en permettant aux animaux de ressortir des canaux. Ce projet a été réalisé en partenariat avec VNF, gestionnaire des canaux.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le type d'aménagement qui a été choisi est l'enrochement. Cette solution permet un point de fuite visuel pour les animaux (en contraste avec les palplanches), il réduit l'érosion des berges, ne nécessite pas d'entretien particulier et a un coût très limité.

L'enrochement consiste à découper les palplanches des berges, décaper la terre puis niveler celle-ci sur 5 à 6 mètres de long, 2 mètres de large et 40 cm de profondeur. Des pierres concassées d'environ 80/150 sont ensuite mises en place et tassées. Sur la véloroute bordant les berges, les aménagements sont signalés par des poteaux fluorescents.

Des pièges photos ont été installés au niveau de chaque aménagement, pour une durée minimum d'un an, afin de s'assurer de l'efficacité de ces derniers.

Par ailleurs, des panneaux d'informations destinés au grand public ont également été installés. Ces derniers comportent également un QR code, permettant au public de signaler la présence d'animaux dans le canal.

Le projet a été réalisé en quatre tranches. Lors de la première tranche (2020-2021) 6 aménagements ont été réalisés. Lors de la seconde (2021-2022), 5 nouveaux aménagements ont été créés, et 9 existants (anciennement réalisés par VNF) ont été restaurés. Lors de la troisième année (2022-2023), quatre nouveaux aménagements ont vu le jour. Enfin, la dernière année (2023-2024), deux nouveaux aménagements et une reprise ont été financés.

MAÎTRISE D'ŒUVRE, COÛTS & FINANCEMENTS

Les deux entreprises sollicitées pour la maîtrise d'ouvrages ont été les mêmes pour toutes les phases. Le choix de l'une ou de l'autre variait selon la localité des aménagements.

Le coût total (TTC) de ce projet pour les trois années s'élève à : 84 549,17 €

- Année 1 : 24 619.86€
- Année 2 : 32 728.58€
- Année 3 : 13 532.95€
- Année 4 : 13 667.78€

Les principaux partenaires financiers de ce projet sont l'OFB et la FNC via le programme Ecocontribution.

CLÉS DE REUSSITE

Il est important de réaliser les aménagements sur les lieux de passage de la faune. Ces lieux sont identifiés par la forte mortalité constatée et par la présence d'indices de présence (coulées, traces) et de traversée ont été observés.

Une fois les aménagements réalisés, le suivi de l'efficacité de ces derniers par les pièges photos est également important. Par ailleurs, la communication autour du projet ainsi que la mobilisation de tous les acteurs (notamment des chasseur-euses et des utilisateur-ices de la Véloroute) afin de signaler tout animal noyé ou en difficulté, est primordiale. Enfin, une convention d'occupation temporaire a été signée afin de permettre aux FDC 58 et 71 un droit de passage en véhicule pour suivre les travaux et relever les pièges photographiques, ainsi que pour la pose de panneaux de communication

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

La principale difficulté réside dans l'identification des zones à enjeux. Par ailleurs, certains sites identifiés ont été déconseillés par VNF pour des raisons techniques.

ENTRETIEN ET SUIVIS

Le suivi de l'efficacité des aménagements se fait via les pièges photos.

Aucun entretien particulier n'est nécessaire mis à part l'entretien régulier des hautes herbes devant les pièges photos.

PARTENAIRES

Partenaires financiers :

- OFB – Ecocontribution
- Fédération nationale des chasseurs
- Région Bourgogne-Franche-Comté

Partenaires techniques :

- Voies navigables de France (VNF)
- Conseil départemental de la Nièvre

BILAN ET PERSPECTIVES

Ce projet s'est montré très efficace :

- La première année, les pièges photos ont montré que 19 chevreuils et 2 blaireaux ont pu sortir du canal grâce aux aménagements. Trois cadavres de chevreuils ont été retrouvés.
- La seconde année, 24 chevreuils, 4 sangliers, et 1 chat forestier ont été observés sortant par un des aménagements. 11 chevreuils, 1 blaireau et 1 renard noyés ont été retrouvés.
- La troisième année, 42 chevreuils, 37 sangliers et 3 blaireaux ont été observés sortant de l'eau.

Une diminution significative de la mortalité par noyade par rapport à l'enquête de l'année 2018-2019, apparaît dès la première année.

Au vu des résultats positifs durant ces 3 années, la FDC 58 souhaite continuer à mettre en place ce type d'aménagements au cours des prochaines années, au niveau des « points noirs » identifiés.

Cette expérimentation a été portée à connaissance de la part de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté, et deux autres départements (Saône-et-Loire, et Haute-Saône) se sont également lancés dans des travaux de restauration des continuités écologiques des canaux.

EN SAVOIR PLUS

Vidéo (action sur les canaux abordée à 5 min 25) : <https://www.youtube.com/watch?v=arpgaD6NSYA&t=17s>

RÉDACTEUR

Théo Ouvrard-Ragot (Centre de ressources TVB)

Mickael Pfeiffer (FDC 58)

DATE DE RÉDACTION OU DE MISE À JOUR

Avril 2024

Photos du projet



Figure 1 : Découpage des palplanches et décapage de la terre



Figure 2 : Enrochement de la zone ouverte



Figure 3 : Aménagement une fois terminé, permettant une sortie de l'eau simplifiée



Figure 4 : Vue latérale de l'aménagement



Figure 5 : Chevreuil sortant par un aménagement



Figure 6 : Chat forestier sortant par un aménagement